

Les risques du consensus sans recours

Rêver qu'un refus de Schengen et Dublin rebondisse sur une adhésion à l'Union européenne est une illusion.

Les socialistes français ont dit oui à la Constitution européenne. Ils ont ouvert le processus de ratification du nouveau traité. Cohérents avec leurs engagements et leur histoire, ils ont réaffirmé leur soutien au projet européen. Attentifs aux dispositions du texte, ils ont su voir en quoi il constituait un progrès significatif par rapport au traité de Nice, y compris en matière d'emploi, de protection sociale et d'environnement.

Mais surtout, ils n'ont probablement pas cru à l'existence d'un «non constructif». L'idée de rejeter ce contrat pour en négocier un meilleur, argument clé des opposants, ne les a pas convaincus. Lucides, ils ont estimé qu'un refus placerait les institutions européennes dans une impasse dangereuse, sans permettre l'ouverture d'un nouveau débat. Dans ce sens, bien que citoyens d'un pays où se pratique l'alternance, ils ont non seulement admis que la Constitution européenne était le fruit d'un consensus, mais aussi compris les ressorts d'un tel mécanisme. Par nature, le consensus tente de rassembler toutes les positions dans un même accord. Il contient des postulats de toutes les tendances et lie tous les

partenaires. C'est sa force. Mais cet aspect intégrateur exclut généralement tout rebond immédiat. Dans la mesure où tous ont pris place à la table de négociation, il n'y a pas de recours. Dans la mesure où tout a été posé sur la table, il n'y a pas de contre-projet. Par conséquent, le non au résultat d'un consensus détricote l'affaire sans offrir d'alternative. On se retrouve tout nu. Au mieux, figé sur le statu quo, qu'il n'est plus possible de rediscuter avant longtemps. Au pire, rejeté des années en arrière, dans une situation moins favorable que celle qui prévalait au début de la démarche.

Les prochaines votations européennes de la Suisse s'inscrivent dans cette perspective. Il n'existe pas de non à Schengen qui ouvre des pistes inexploitées. Imaginer qu'un refus permette d'obtenir un «Schengen-light» tient de la sculpture de nuage. Longues et difficiles, les négociations ont eu lieu. Les pertes et les gains respectifs ont été délimités. De même, rêver qu'un blocage rebondisse sur une adhésion à l'Union européenne est une illusion.

continue en page 2

Dans ce numéro

La Suisse observe de loin la polémique sur les passeports intégrant des données biométriques.

Page 2

L'atome au secours de l'hydrogène.

Page 4

Moutier incarne les contradictions du Jura bernois.

Page 5

Forum: Stéphane Rossini esquisse un inventaire des modèles de retraite flexible.

Page 6

Livre: une mondialisation en faveur des pays pauvres.

page 7

Feuilleton d'Anne Rivier: Alice en écrivain public.

Page 8

Secret bancaire

Avec l'Accord de Schengen, la Suisse peut continuer de s'abriter derrière la distinction entre fraude et évasion fiscales, avec la bénédiction coupable de la gauche.

Lire Edito et page 3

Les empreintes de la discorde

Digitaliser l'identité des citoyens européens, voilà un projet qui suscite la polémique, sans que la Suisse puisse dire son mot.

Depuis le 26 octobre 2005, toute personne entrant aux États-Unis devra disposer d'un passeport avec la photo digitalisée de son visage. La Commission européenne a présenté au parlement un projet de règlement, approuvé par le conseil des ministres de l'Intérieur, allant nettement plus loin que les exigences étatsuniennes! Il est en effet prévu que «les États membres peuvent ajouter des empreintes digitales enregistrées dans des formats interopérables».

Aucune exigence de ce genre n'est parvenue de Washington. Les visiteurs entrant aux États-Unis doivent fournir leurs empreintes digitales, mais il n'a jamais été question d'exiger qu'elles figurent sur les passeports. L'administration américaine n'a d'ailleurs pas l'intention de mettre les empreintes digitales de ses concitoyens sur leurs passeports et elle ne les leur demande pas lorsque ceux-ci rentrent au pays. Il semble que cette proposition soit venue de la France. Nicolas Sarkozy aurait déclaré, lorsqu'il

était ministre de l'Intérieur, que «la tradition française, c'est l'empreinte digitale». L'entreprise dominante dans le monde pour ces technologies est, comme par hasard, française. Il s'agit de Sagem.

Internet contre la base de données

Ce projet, avec le prolongement d'une base de données européenne géante d'empreintes digitales a suscité les protestations d'une nébuleuse d'associations et d'ONG actives dans l'observation des droits de l'homme dans les médias électroniques: de l'*Electronic Frontier Foundation* au français IRIS (Imaginons un réseau internet solidaire) en passant par le SIUG (Swiss Internet Users Group). Le groupe européen des autorités de protection des données s'est aussi montré très réservé face à ce projet.

Le 2 décembre le parlement européen a finalement accepté la possibilité d'ajouter des empreintes digitales sur les passeports, mais avec l'interdiction de créer une base de données:

«Il n'est établi aucune base de données centralisée des passeports et documents de voyage de l'Union européenne contenant les données biométriques et autres de tous les titulaires d'un passeport de l'UE». Pour le reste, un certain flou est maintenu. Il est ainsi précisé que les données biométriques intégrées dans les passeports ne devraient être utilisées que pour vérifier l'authenticité du document et l'identité du titulaire. L'utilisation du conditionnel rend perplexé.

Quel rapport avec la Suisse puisque nous ne sommes pas membres de l'Union européenne? Notre pays choisira-t-il d'inclure les empreintes digitales dans les passeports si des pays européens franchissent ce pas? Nous en doutons quelque peu. Le tollé sera très important. Mais une fois de plus nous ne sommes qu'à la remorque de décisions de l'Union et nous n'avons pu peser sur les débats de Bruxelles et de Strasbourg. Ce genre de conclusion est hélas habituel. *Bis repetita... jg*

Suisse - Europe (suite)

Les risques du consensus sans recours

Le refus d'une coopération n'implique nullement de participer davantage. Une victoire de la droite nationaliste ne peut que rejeter la Suisse dans un isolement plus strict et plus durable encore.

Le consensus offre de nombreuses solutions créatives durant son élaboration, mais sa validation par les instances décisionnelles s'apparente à une forme de ratification. Soit on accomplit le pas préparé, soit on ne fait rien, sans pouvoir relancer la démarche. On a pu choisir avant une décision qui, elle, n'offre que peu de choix.

Mieux que tous, les Suisses connaissent les joies du consensus. Ils en savent les ressources et les subtilités, mais aussi les limites. Souvent, ils constatent avec irritation que la recherche du plus petit dénominateur commun conduit à privilégier la solution la plus médiocre.

Confrontés à cette difficulté, les citoyens en oublient l'autre défaut qui est l'absence de recours. Et si la construction européenne ne peut être envisagée que par une lente addition de consensus, certains choix de société gagnent à être clarifiés par une alternative.

Depuis une année, le Parti socialiste siège au Conseil fédéral avec une droite dure renforcée par la présence de deux UDC. Cette expérience n'est pas sans risque. La concordance, versant gouvernemental du consensus, oblige à des compromis douloureux. Viendra le temps des bilans qui dira si, dans une telle configuration, le jeu en vaut la chandelle. Mais le danger ne tient pas qu'à la nature des contrats auxquels il faut se résigner. Il vient aussi de l'absence d'un camp hors du système. En cas d'échec, la société suisse est sans recours.

Comment faire vivre un autre projet tout en participant au projet en cours? Comment lancer des alternatives sans évoquer l'alternance? Questions complexes, questions ouvertes.

François Chérix

Avec cet article l'auteur, spécialiste des questions institutionnelles et européennes, entame sa collaboration avec *Domaine Public*.

Même le Luxembourg Recours à deux vitesses

Autre champion du secret bancaire, le Luxembourg, dans sa loi générale des impôts, admet pourtant que la distinction entre escroquerie, impliquant l'usage de faux, et la fraude ne soit pas retenue dans certaines circonstances: lorsque la fraude porte sur un montant significatif tant en valeur absolue qu'en rapport avec l'impôt dû, lorsque le contribuable a recouru de manière systématique à des manœuvres frauduleuses.

Une première condamnation en correctionnelle a été prononcée par le Tribunal d'arrondissement du Luxembourg en février 2002. Serait-il périlleux que la Suisse suive le Luxembourg? Cela signifierait simplement d'introduire d'autres critères que l'usage de faux pour définir l'escroquerie, notamment l'importance du montant fraudé. *ag*

La droite mène une croisade contre le droit de recours des associations. Les milieux patronaux dénoncent en vrac le pouvoir des juges et les longueurs des procédures qui retardent les projets de constructions. Peu leur importe que l'intérêt public à la protection de l'environnement soit efficacement défendu par les associations. Pourtant, les mêmes n'hésitent pas à prôner la création de nouveaux recours pour protéger le secret bancaire et la place financière, par exemple en matière d'entraide judiciaire (cf. DP n° 1626). Les recourants ne défendent toutefois que leur intérêt privé, le plus souvent pour échapper au fisc étranger. Entre les tribunaux empêchés de construire en rond et les juges gardiens de la sphère privée financière, la droite a fait son choix. *ad*

Des négociations à l'avantage de la Suisse

Face à l'Union européenne, les négociateurs suisses ont travaillé en deux étapes. Faire confirmer d'abord le principe de la double incrimination: il n'y a pas d'entraide judiciaire si le délit n'est pas répréhensible dans les deux pays, le pays sollicité et le pays sollicitant. L'évasion fiscale n'est pas pénalement punissable en Suisse, donc pas d'entraide. Il en résulte de longues discussions sur l'interprétation de l'article 51 du traité. La Suisse obtient gain de cause.

La deuxième étape consistait à se protéger contre un développement du traité qui remettrait en cause le principe de la double incrimination. La Suisse ne sera pas tenue d'accepter une modification sur ce point. Et son refus ne rendra pas caduque son association au traité.

Nous publions à titre documentaire, cet alinéa 5 de l'article 7 de l'AAS (Accord Association de la Suisse à Schengen). Aussi alambiqué qu'important, des milliards sont en jeu sous cette phrase à contorsions interminables. *ag*

5a. Si des dispositions d'un nouvel acte ou d'une nouvelle mesure ont pour effet de ne plus autoriser les États membres à soumettre aux conditions posées à l'art. 51 de la Convention d'application de Schengen l'exécution d'une demande d'entraide judiciaire en matière pénale ou la reconnaissance d'un mandat de perquisition et/ou de saisie de moyens de preuve émanant d'un autre État membre, la Suisse peut notifier au Conseil et à la Commission, dans le délai de trente jours qu'elle n'acceptera pas, ni ne transposera le contenu de ces dispositions dans son ordre juridique interne, dans la mesure où celles-ci s'appliquent à des demandes ou des mandats de perquisition et de saisie relatifs à des enquêtes ou des poursuites d'infractions en matière de fiscalité directe qui, si elles avaient été commises en Suisse, ne seraient pas punissables, selon le droit suisse, d'une peine privative de liberté. Dans ce cas, le présent accord ne cesse pas d'être applicable, contrairement aux dispositions du par. 4.

www.admin.ch/ch/f/ff/2004/index0_44.html

Edito

La face fiscale de Schengen

Schengen en image, c'est un poste de douane vide, barrière levée, sans cônes au sol vous obligeant à ralentir et à slalomer. Vous passez tout droit, frontière franchie. Mais Schengen, c'est aussi une protection renforcée pour les étrangers fraudeurs de leur fisc, le bétonnage du réduct national bancaire. Grâce à Schengen, la Suisse aura accès au fichier international de sécurité (SIS), mais elle refusera toute entraide judiciaire en matière fiscale sous réserve d'escroquerie, de blanchiment, de fraude aux impôts indirects. Pourtant les sommes détournées et abritées en Suisse sont d'un montant supérieur à l'argent manipulé par les criminels fichés au SIS. Cette insupportable contradiction entre l'ouverture et les coffres fermés aurait dû animer le débat du Conseil des Etats. Mais les sénateurs se sont d'abord intéressés au commerce des armes à feu. Quant à l'entraide judiciaire, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a, comme une leçon bien apprise, expliqué qu'elle était justifiée en matière d'impôts indirects parce qu'on ne fraude pas la douane et la TVA sans commettre de faux, alors que pour les impôts directs il arrive que l'on soit «oublieux», ce qui n'est pas pénalement répréhensible et ne justifie pas l'entraide.

La Suisse par son interprétation du secret bancaire pratique, à son profit, une concurrence déloyale. Mais la critique que l'on peut faire de cet abus est désamorcée par l'Union européenne. Non seulement elle a légitimé notre distinction entre fraude et escroquerie, mais elle a donné à la Suisse des garanties que l'évolution du droit schengenien ne remettrait pas en cause cet acquis (voir encadré). Le secret bancaire à la Suisse a reçu une reconnaissance de droit international. Comment dès lors s'indigner de notre déloyauté si elle est acceptée par ceux qui en sont victimes. Toute critique s'attirera la même réponse: vous êtes plus loyaliste que l'UE!

Dans la défense de la place financière, les négociateurs suisses ont marqué des points, mais leur habileté ne doit pas masquer le problème de fond. La fraude est un report inacceptable et délictueux sur le contribuable honnête; indépendamment des accords diplomatiques le dossier nous concerne comme objet de politique intérieure. Et jusqu'ici la gauche est bien timide. Il ne suffit pas, sur Schengen, de contrer le référendum annoncé par l'UDC. Il faut aussi par les moyens appropriés faire savoir, haut et fort, que le oui à Schengen n'est pas un oui au secret bancaire helvétique. *ag*

L'hydrogène au prix de l'atome

Des centrales nucléaires à haute température pourraient produire de l'hydrogène à moindres frais.

Une centrale nucléaire de la génération à venir dite «à haute température», d'une puissance de 2,4 GWh, - un peu moins que la centrale de Leibstadt (Argovie) - pourrait produire environ 250 000 tonnes d'hydrogène par an. Ceci suffirait pour faire parcourir 15 000 kilomètres par an au tiers du parc automobile suisse, s'il recourait à des voitures de type HY-LIGHT, un prototype développé en Suisse avec un moteur à piles à combustible. L'entrée dans l'économie de l'hydrogène, propre, durable, sans effet de serre, souhaitée et financée abondamment par le gouvernement américain notamment, peut donc susciter des alliances surprises.

Un courant électrique dans l'eau sépare l'oxygène de l'hydrogène. A l'inverse, la recombinaison en eau de l'oxygène et de l'hydrogène génère un courant électrique. La production d'énergie sur cette base est donc la solution par excellence de la production d'énergie propre. Traitant de l'hydrogène pur et de l'oxygène prélevé dans l'air ambiant, son fonctionnement ne dégage dans l'atmosphère que de la vapeur d'eau.

Derrière cette vision idyllique se cache le fait qu'il faut, sur terre, engager des moyens considérables pour produire de l'hydrogène pur,

malgré le fait qu'il constitue à l'échelle de l'univers l'élément le plus abondant.

Vert mais coûteux

Selon l'analyse de l'Institut Paul Scherrer, la production d'hydrogène pur sera d'autant plus coûteuse que l'on voudra l'obtenir de manière «verte». Ainsi, l'obtention d'hydrogène par craquage de gaz naturel est la solution la moins coûteuse (10 cts par KWh, stockage et transport compris) mais participe bien sûr à la production de CO₂ atmosphérique et contribue à l'effet de serre. La production à partir de charbon gazéifié coûte un peu plus cher, 15 cts le KWh (y inclus la séquestration du CO₂) mais n'est pas une solution durable. Les réserves de charbon américaines sont estimées à 75 ans seulement si elles devaient servir à la reconversion du seul parc automobile (les réserves actuelles sont de 250 ans). Aujourd'hui déjà, la fabrication d'hydrogène utilise près de 2% de l'énergie fossile consommée dans le monde, la moitié servant à produire des engrais.

La production d'hydrogène à partir d'énergie solaire coûterait aujourd'hui 35 cts par KWh et ne produirait guère de CO₂. La production par énergie éolienne revient à 22 cts, tandis que l'électrolyse nucléaire coûte moins

de 20 cts par KWh, sans production de CO₂ notable. La conclusion logique, d'ailleurs faite par l'Europe (et la Suisse) dans le cadre d'Euratom, est d'investir dans la recherche sur les centrales nucléaires à haute température qui pourraient servir à la production d'hydrogène par des procédés chimiques, utilisant la chaleur du réacteur (1 000 degrés) ou par électrolyse provenant de l'électricité nucléaire.

Qu'est ce qui vaut à l'hydrogène cette improbable unanimité, s'interroge *La Recherche*, seule revue qui semble pour le moment échapper à la mode? La technologie des piles à combustible n'est pas en cause, car elle avance vite. Le scepticisme naît davantage de la rencontre entre les problèmes de production, de distribution, d'encombrement et de sécurité.

En contraste avec le «rêve» de l'hydrogène, n'oublions pas que le bouquet de technologies à notre disposition peut déjà stabiliser la concentration de CO₂ atmosphérique en permettant la croissance. ge

Le point sur l'énergie,
Institut Paul Scherrer, novembre, 2004.
Science, 13 août 2004.
La Recherche, octobre 2002.
<http://gabe.web.psi.ch/energie-spiegel>

Sécurité routière: quand le budget impose le laxisme

Lors de l'élaboration du budget, les dépenses sont plafonnées et les recettes estimées. Si ces dernières se révèlent plus importantes que prévues, personne ne se plaint. Sauf dans le demi-canton de Bâle-Campagne. La majorité bourgeoise du Grand Conseil ne veut pas que le montant des amendes infligées aux contrevenants aux règles de la circulation routière dépasse vingt millions de francs l'an prochain. Et il semble bien que déjà la police cantonale allège ses contrôles dès lors que le cadre budgétaire est près d'être atteint. En six ans, le montant des amendes encaissées a presque septuplé. Selon les partis bourgeois et le TCS, cette évolution reflète une «véritable chasse aux automobilistes» qui ne viserait qu'à remplir les caisses de l'Etat. Le canton a effectivement installé un réseau de radars dont l'impact sur la sécurité routière n'est pas négligeable: baisse d'un tiers du nombre d'accidents dus à un excès de vitesse.

Fixer un plafond au montant annuel des amendes infligées sous prétexte d'enrichissement illégitime de l'Etat, c'est admettre implicitement que les contrôles relèvent plus d'une logique financière et que du souci de promouvoir la sécurité routière. jd

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

François Chérix
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Anne Rivier
Charlotte Robert (cr)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Forum:
Stéphane Rossini

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La nation transformée en réseau

Moutier est au cœur du Jura et du débat sur la réunification qui agite à nouveau la région.

Maxime Zuber, le maire de Moutier - huit mille habitants concentrés au carrefour de trois vallons et d'un cirque de montagnes à mesure d'homme - incarne les tourments du Jura. Divisé et à la dérive au large du Plateau, l'axe névralgique du pays qui draine argent et cerveaux. Mais il ne désarme pas. Contre les forces centralisatrices, le monopole de Zurich, Bâle et Genève, le tertiaire qui snobe la terre et le fer, le salut de la périphérie passe par l'autodétermination. La question jurassienne déborde le cri de la nation blessée, colportée par la volonté de puissance du mythe. La patrie réclame un État, rassemblant enfin le nord et le sud. Elle invoque le pouvoir pour répondre jour après jour aux aspirations de tous les Jurassiens. Ambition que Berne esquive parfois avec légèreté. Comme cet appétit d'autoroute, toujours insatisfait. Il faut du «sur mesure», fabriqué entre Porrentruy et la Neuveville, plutôt que du prêt-à-porter livré par la maison mère, éloignée et distraite.

Moutier ou la tentation du divorce

Maxime Zuber défend Moutier corps et âme. Surtout quand la Confédération dit non et la conjoncture fait mal. Prêt à dénoncer théâtralement les millions accordés à Swissair et l'indifférence polie à l'égard de Tornos, menacée de banqueroute. Voilà pourquoi, il vaut mieux la solidarité de banlieue que la misère à deux pas du centre où l'on mendie les miettes d'une richesse inaccessible. Une solidarité à la fois d'un autre temps et ultra-moderne. Entraide et réseaux, en deux mots.

Une majorité peu politisée, plutôt modérée et pragmatique, serait autonomiste à Moutier, au milieu des ultras des deux camps, à l'image des pro bernois de Force démocratique, réfractaires à toute concession. Le voisinage géographique avec Délémont - au sortir des gorges de la Birse à la une du guide Michelin - entretient l'espoir séparatiste. Au pire, la commune pourrait déménager en célibataire vers le canton du Jura. Quelques millions pour cultiver langue

et folklore local rebutent Maxime Zuber. Car le statut particulier laisse le pouvoir réel à Berne. La question jurassienne réclame plus que jamais la réunification. Contre les Accords du 25 mars 1994, à l'origine de l'Assemblée Interjurassienne (AIJ), qui ont reconnu le statu quo. L'initiative «Un seul Jura» approuvée par le parlement jurassien et le mandat d'une étude pour une entité à six districts confié à l'AIJ rappellent de belles promesses sans avenir. D'autres intérêts mortifient l'utopie. Le canton du Jura courtise le cosmopolitisme bâlois et Berne garde volontiers horloges et machines de précision dans son escarcelle. Un pacte de non agression qui laisse Moutier sans voix.

Alors la Transjurane peut attendre, malgré la grogne populaire télécommandée par les gouvernements cantonaux sur la place fédérale. Le rêve d'asphalte à grande vitesse paie le désastre budgétaire de la Confédération et une certaine indifférence à la cause régionale. Il faut se contenter du tunnel ferroviaire vers Granges. Ou du Weissenstein vers Soleure. Et rouler pas à pas sur une route étroite et tortueuse de Délémont à Tavannes.

La démocratie du tour automatique

Tornos sent le «glocal». Amalgame performant du terroir et du monde. Aux portes de Moutier, direction Cours, l'usine mélange la belle époque industrielle, transformée en monument, et la géométrie du profit. Après avoir frôlé la disparition - une croissance à crédit vertigineuse, malmenée par la débâcle des technologies de l'information - la société mise maintenant sur la modération et l'autofinancement. Exaltée par l'informatique, l'inventivité de l'entreprise fait des miracles (huitante chercheurs, 10% des emplois). On fabrique des robots pour décoller en grand et en miniature.

Des automates autosuffisants qui comblent le fantasme d'une nation de plus en plus improbable à l'heure de la libre circulation des personnes.

A son insu, car Tornos se tient à l'écart de la politique. Ni autonomiste ni pro bernoise, l'usine regarde la globalisation en face. Elle exporte neuf machines sur dix et ouvre

des filiales à tour de bras, la dernière à Shanghai. Sans oublier de valoriser le génie mécanique du lieu. L'intégration dans la région, depuis cent ans, avec l'injection bienvenue de capitaux étrangers, lui a sauvé la vie en 2002. On peut colo-

niser les marchés internationaux - implants dentaires, voitures, horlogerie, électronique - en cultivant indépendance, polyvalence et responsabilité le long des chaînes de production qui sentent l'huile et les flux tendus. L'usine respire une atmosphère apaisée. Des appareils démesurés produisent les pièces. Les ouvriers, regroupés en équipes autogérées, montent, contrôlent, testent les engins avant de les expédier par monts et par vaux. L'allégorie frappe l'esprit, la fabrique remplace l'utopie. Ensemble et décentralisé. En réseau et affranchi. Version retournée de l'alliance fondatrice de 1291. Où les courants et les échanges emportent la défense du territoire. On peut rêver à la nation, mais il s'agit d'abord d'inventer une gestion démocratique de l'offre et de la demande publiques. Dans l'intérêt de communautés éparpillées, hostiles à la centralisation, contraintes toutefois de collaborer si elles veulent maîtriser leur sort. C'est toute l'histoire du tour automatique à Moutier, association réussie de trois marques locales: Tornos, Bechler et Petermann. *md*

www.moutier.ch
www.tornos.ch



Ouvriers chez Tornos

Lors de la 11ème révision AVS, la majorité du Parlement a réduit à néant tout consensus permettant une véritable flexibilisation de l'âge de la retraite. Le peuple a ainsi rejeté la révision. Vaincus, les partis bourgeois ont fait mine d'ouvrir le dialogue. Mais quelques mois auront suffi pour qu'ils oublient la votation.

Les retraites flexibles en point de mire

Stéphane Rossini
conseiller national socialiste (Valais)

Fin 2004, diverses commissions s'affairent pour que le Conseil fédéral puisse dévoiler ses options. L'Union patronale milite pour la voie unilatérale d'un âge fixe de la retraite à 66 ans. Le principe de l'âge prédomine, les années de cotisation sont évacuées, les recettes nouvelles aussi. L'Union syndicale envisage quant à elle une initiative populaire demandant la retraite dès 62 ans.

La retraite à 66 ans se heurte à la réalité d'un environnement économique qui exclut toujours aussi vite et qui accroît l'écart d'âge entre la sortie, souvent forcée, du marché du travail et la retraite. Aucune économie n'est à attendre. Le chômage, l'aide sociale, l'invalidité, voire les indemnités perte de gain en cas de maladie interviendront. Ce ne sont que des transferts de charges.

Quant à la retraite dès 62 ans, elle risque de ne profiter qu'à ceux qui disposent de revenus suffisants pour assumer la cessation d'une activité rémunérée. L'analyse montre que les plus faibles (bas niveau de formation, métiers pénibles à invalidité et mortalité élevées, revenus inférieurs et fortunes nulles ou modestes) sont défavorisés et les risques réels que seuls les mieux lotis en bénéficient.

Et puis, il s'agit de se préoccuper du financement du régime, sans angélisme. Le vieillissement et l'évolution du rapport entre actifs et inactifs ne sont pas à sous-estimer. Sachons raison garder, même si dans la polarisation actuelle des positions, cela ne semble guère «politiquement correct».

Années de cotisation

La commission de la sécurité sociale du Conseil national a rejeté ma proposition d'une retraite basée sur les années de cotisation. Celle-ci donne la priorité à la pénibilité du travail. Fondée sur le maintien de l'universalité, ouvrant l'accès aux prestations en fonction des années de cotisations (160 trimestres effectifs), introduisant une préretraite dès 60 ans et élevant l'âge à 66 ans pour ceux qui n'entrent pas dans les autres cas de figure, la proposition se veut dynamique. Son coût, estimé à 1,5 milliard, explique notamment son rejet. Les priorités de la droite ne s'inscrivent pas dans une volonté de changement de système, mais dans une logique de réduction des dépenses.

Enfin, contrairement à ce qui est prétendu, les travailleurs migrants ne sont pas plus préférentiels qu'aujourd'hui par un tel modèle. Le système en vigueur accorde un poids considérable dans la détermination du montant de la rente aux années de cotisation. Les travailleurs étrangers sont donc déjà pénalisés, car rares à compter un nombre d'années complètes de cotisation.

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas la rédaction de DP.

Flexibilisation : variantes

Parmi les différents types de flexibilisation discutés, mentionnons :

- L'anticipation de l'âge de la retraite avec une réduction des rentes calculée sur la base des années d'anticipation et le revenu déterminant, en fonction aussi de l'enveloppe financière à disposition. Plus le taux de réduction est faible pour les bas et moyens revenus, plus il devrait être supportable d'anticiper la retraite. Ce principe peut être modulé en fonction du bonus éducatif ou de celui pour tâches d'assistance. Il peut aussi cibler ses effets par des réductions de rentes plus faibles pour les bas revenus.
- La flexibilisation liée au revenu. Plus le revenu est bas, plus l'anticipation est conséquente, avec ou sans réduction de rente. Envisagée avec ou sans cessation de l'activité lucrative, elle postule qu'il existe une relation entre bas revenu et pénibilité du travail. La flexibilisation du travail et les revenus a priori «bas» ou moyens, mais relevant d'une activité à temps partiel (pour un salaire élevé), peuvent provoquer des effets pervers. Le risque d'injustices discutables pourrait surgir.
- La réduction actuarielle des rentes ne comporte pas de but social. Elle privilégie les revenus aisés et les personnes entrées tôt dans la vie active. Pour que ce modèle profite aux bas revenus, il doit être complété soit par des taux préférentiels, soit par un fonds spécifique destiné aux rentiers modestes.
- L'accès à la retraite dès 62 ans, sans réduction de rente lorsqu'il y a abandon de l'activité lucrative ou lorsque le revenu est inférieur à un certain montant a aussi été examiné. Dans ce cas, l'âge légal pourrait être 65 ans.
- D'autres variantes (pour le Conseil fédéral) tentent de coupler les deux approches : âge déterminé (67 ans) et anticipations selon les années de cotisation (43 ans) pour les métiers pénibles ou les revenus bas.

Reconnaissance politique

Actuellement, 37% des hommes et 20% des femmes optent pour une retraite anticipée. Au-delà des modèles, l'élément central de la discussion porte sur les conséquences économiques et sociales effectives pour les personnes. Qui peut en profiter, dans quelles conditions, avec quelles conséquences?

Enfin, il importe d'éviter d'opposer les modèles défendus par les forces de gauche. Leurs avantages et inconvénients sont une réalité. Il s'agit donc de rechercher la meilleure solution, en fonction d'une vision clairement établie de la solidarité. Sans slogans ni fausses promesses, notamment en ce qui concerne les conséquences financières des propositions. ■

La solidarité au lieu de la compétition

La mondialisation doit profiter davantage aux pays pauvres qu'aux multinationales. Peter Niggli, directeur de la Communauté de travail, l'écrit haut et fort dans un ouvrage qui vient de paraître.

Il n'y a rien de nouveau dans le livre de Peter Niggli, directeur de la Communauté de travail des œuvres d'entraide suisses. L'association n'est en effet pas un institut de recherche, car elle «agit comme un lobby au nom des six grandes œuvres d'entraide (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et EPER)... elle s'engage pour la justice à l'échelle mondiale et pour le développement durable. Elle s'efforce d'influencer dans ce sens la politique de la Suisse». Mais ce qu'il faut saluer, c'est le fait de prendre la plume et de dire : y en a marre, tout ce qu'on donne d'une main est repris de l'autre, soit par l'économie, soit par les consommateurs, soit par l'État. En clair, tous les efforts de la coopération au développement sont ruinés par la politique économique extérieure suisse et internationale.

Pour une vie digne

Peter Niggli se bat pour créer de nouvelles règles du jeu en politique économique internationale. Il propose l'institution d'une autorité fiscale internationale qui réglerait les places financières, qui encaisserait la taxe Tobin (prélevée sur l'ensemble des transactions financières internationales) et qui imposerait les multinationales. Dans le domaine commercial, il s'élève contre la libéralisation comme but en soi ; celle-ci devrait permettre aux êtres humains de mener une vie digne. Les pays en développement doivent pouvoir protéger certains

secteurs de leur économie. Les investissements, les marchés publics doivent bénéficier en premier lieu à l'économie domestique. Il faut soutenir l'intégration régionale et le libre échange Nord-Sud dont les partenaires sont de force trop inégale.

La Communauté de travail va s'engager pour plus de démocratie dans les décisions intergouvernementales. Cela signifie que les parlements nationaux devraient avoir plus de compétences en politique étrangère. Les négociations économiques devraient revenir au sein des Nations Unies où chaque pays a une voix. En effet, à la Banque mondiale ou au Fond monétaire international (FMI), les voix dépendent du PNB de chaque pays et à l'OMC, les négocia-

tions ont lieu entre les plus gros exportateurs.

Une péréquation financière internationale

C'est au niveau des stratégies de développement que ce livre est le plus dérangeant. Il préconise d'abandonner le néo-libéralisme, de réexaminer les diverses théories économiques et de réhabiliter les politiques classiques de développement économique. Et il veut introduire une péréquation financière internationale par laquelle tous les pays riches manifesteraient leur solidarité avec les pays pauvres.

Peter Niggli veut aussi renfor-

cer le rôle de l'État en tant que pourvoyeur de services, agent du développement et acteur économique. Cependant, l'argent de l'aide ne doit pas aller aux gouvernements mais aux œuvres d'entraide. Toutefois le livre ignore ce paradoxe.

L'environnement n'est pas oublié, mais c'est un livre essentiellement économique et politique et, pour les œuvres d'entraide, c'est *business as usual*. Peter Niggli n'a pas remis en question la profonde destruction qu'opère la seule présence étrangère dans le Tiers-Monde et le peu de responsabilité qui est laissée aux acteurs locaux. *cr*

Peter Niggli, *La mondialisation, et après ... Quel développement au 21e siècle ?* Édité par la Communauté de travail, 2004.

Compagnie vaudoise d'électricité: la grande braderie

Les communes vaudoises semblent avoir trouvé dans les actions de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) une sorte de poule aux œufs d'or : la cotation élevée de celles-ci a encouragé plusieurs d'entre elles, de toutes tailles (de Riex, 290 habitants, à Morges, 14000), à s'en séparer, au moins en partie, pour remplir leurs caisses.

Cette vente intervient sur un marché électrique des plus instables. En effet, les compagnies d'électricité sont dans l'incertitude quant à l'évolution à court terme. Un projet de «régulation» nationale vient d'être présenté par le Conseil fédéral, mais il a été aussitôt contesté tant par les opposants de la LME, qui n'y voient pas de garanties suffisantes, que par les partisans d'un libéralisme pur et dur (dont *economiesuisse*), qui pensent que la libéralisation envisagée ne va pas assez loin. A cela s'ajoute la multiplication des actes législatifs protégeant les monopoles cantonaux d'une libéralisation sauvage par le biais de la loi sur les cartels.

Pour enrayer cette braderie, le canton, qui a tancé les communes qui vendent, ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur la place et le rôle des grandes entreprises telles que la CVE.

jcs

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Alice, veuve de pasteur, doit affronter la vraie solitude après le déménagement de sa fille Jeanne. Son dialogue avec l'époux décédé se poursuit par lettres.

Deux semaines après ton Départ, je me décide à consulter Maître Cornu, ton notaire. Il me confirme que je vais toucher un joli magot. Merci, mon feu, comme tu nous gâtes, j'aurai de quoi finir mes jours au soleil. Vive les remords des maris adultères, vive les pasteurs nantis, boursicoteurs avertis, conservateurs avisés, engraisseurs d'acquêts et de biens réservés. Mille mercis à ton père industriel et à sa fortune sauteuse de générations. Grâce vous soient rendues également, chère belle-maman, d'avoir daigné mourir à propos. Jeanne, ma fille, nous sommes pourvues, ton père y a veillé.

Suppose, mon Brasier généreux, suppose que le petit frère qui a tellement manqué à notre Unique se soit obstiné? Ne serions-nous pas plus heureux d'être à trois pour perpétuer ton souvenir? Dieu m'est témoin que nous l'avions désiré, ce deuxième bébé, mais je ne grossissais pas d'un gramme, trois mois dans mon ventre, à peine une mandarine, un kumquat, et moi qui le voyais déjà en poupée de chair, d'os et de sang! Jeanne avait six ans, elle était si impatiente de jouer avec lui, nous avions déjà redescendu son berceau du grenier. Et là, patatras! Fausse couche. J'étais trop lasse pour lui expliquer ces mots cruels, ces vilains mots. «Ta couche est fausse, Alice, tu le fais exprès?» Je vous avais déçus, j'étais une incapable, et Jeanne exigeait que sur le métier sans tarder nous remettons notre ouvrage, et toi qui me parlais d'adoption alors que je rêvais de résurrection. Mon fœtus était irremplaçable, tu comprends? Ça y est je pleure, finalement je pleure, alléluia, bénédiction!

Une fois de plus je viens d'utiliser les grands moyens, pardonne-moi, mon feu. Tu n'aimais pas ça, les larmes. Au début, le docteur Jeandroz m'avait prescrit plusieurs crises auto provoquées par semaine, mais je n'y arrivais pas. Il m'exhortait à persévérer. «Alice, un effort, appliquez-vous, on ne peut deuille sans mouiller sa chemise, c'est un travail de longue haleine, un ou deux ans minimum.» Aujourd'hui, je lui concède volontiers que l'exercice lacrymal aide à la venue d'un semblant de sommeil, je dors plus calmement, plus régulièrement. Pourtant quand sonne l'heure des repas, quand j'écoute les nouvelles en touillant la salade, il n'est pas rare que je me surprenne à t'espérer.

Il est midi, mon Prince des Herbes Potagères, et tu vas rentrer de ton jardinage, dolent, courbé sur ton nef cavalier. Tu seras grinche, le visage fermé à clé, il me faudra t'amadouer, te flatter. Que tes légumes sont beaux cette année! Ces tomates rubis, un miracle! Et cette laitue craquante, son goût de noisette sans amertume, un velours végétal, un lait de santé! Remis d'aplomb, le torse bombé, tu fileras te laver les mains en sifflant. A table tu feras l'impasse sur la prière, affamé, ton regard d'enfant comblé planté dans ton assiette. Ah! La malédiction

d'avoir à manger seule, face à un mort trop vivant. De toutes les amputations du deuil celle-ci est la moins supportable.

Je me couche sur ton divan. Ton coussin sent toujours le vétiver, je respire le parfum de notre histoire à nous deux, celle des commencements, celle d'avant ta Julie Cachelin. Nous nous étions tant aimés, il y avait tant d'édredons allégrement saccagés, de tendres assauts, de folies partagées. Plus tard, bien plus tard, lorsque tu avais délaissé nos draps pour le plaid de ton canapé, j'avais diagnostiqué un mal de vivre momentané, un banal remous de l'union conjugale. Je m'étais douloureusement trompée. De là-haut, je t'entends, tu voudrais encore sauver l'impossible, par procuration. «Remarie-toi, Alice, Laporte est un chic type, tu le seconderas. Femme de pasteur tu es et tu resteras, nouveau mari tu prendras, qui prêchera et bêchera, éternellement le serviras, sans révolte ni tracassés.»

La nuit est aveugle. Je repasse dans ma mémoire le film de ces semaines et ces mois sans toi, mon feu. Ton petit bureau, je l'ai recréé ici dans les moindres détails, j'ai gardé la plupart de tes meubles. Et ton chat. Le voici justement, il a beaucoup changé, tu vois, constamment sur le qui-vive, dédaignant sa pâtée, depuis mon déménagement, il te cherche partout, il miaule à déchirer le ciel, l'œil bizarre, on jurerait qu'il veut m'avertir de quelque danger.

Tu penses que je radote? Et moi qui allais te dévoiler ma nouvelle occupation! Toi mon aruspice, toi mon extralucide, tu ne devines pas? Procède par élimination: quels talents m'accordais-tu en dehors de la cuisine? Qui rédigeait tes sermons, ton courrier, félicitations, condoléances, remerciements? Qui a tenu son journal des années durant, noirci des centaines de pages dans des carnets que, Dieu soit loué, tu n'as jamais dénichés? (Mon livre de raison n'était pas raisonnable, sa lecture t'aurait effrayé, le stylo-bille est une réplique implacable à l'humiliation). Plumitive, donc, oui, mais d'un modèle original. Enfin, je crois. Tu brûles, tu ardes, tu roustis, que dis-je, tu grésilles. Lis ceci.

«Alice Merveille, écrivain d'amour/Pour quelques sous pas lourds/Des débuts fracassants jusqu'aux fins lamentables/Vos lettres passionnées j'écrirai sur le sable.»

Cette publicité de mirliton a paru dans différents quotidiens de l'arc lémanique. Voilà, je suis écrivain public, spécialisé «Sentiments et Retours d'Affection», domaines où je possède une certaine expérience. Tu as beau ricaner, mon feu, les infidélités, les ruptures, les rabibochages, les ruses de Cupidon, j'en connais un rayon, il était logique que j'en fasse mon miel.

Trois heures du matin. Les morts dorment aussi, je sais. Alors, avant qu'on se sépare, avise la plaque dorée sur ma porte d'entrée. Alice Merveille n'existe plus, «Alice Merveille» est née. Tu t'y attendais un peu, je sais. Mais c'était ça, ou veuve à vie. Bonne nuit, ma flamme. Et sans rancune! (à suivre)